

Offre de formation continue de l'AEF

2024



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Éducation nationale,
de l'Enfance et de la Jeunesse

NOVEMBRE 2023

Direction Générale de l'AEF – Service Qualité

Cette offre est le fruit de collaborations multidisciplinaires

A la rencontre des besoins des acteurs de l'AEF au Luxembourg



- *Contexte*

Cette offre de formation continue et d'accompagnement s'adresse aux professionnels de l'aide à l'enfance et à la famille (AEF). Elle vise à permettre l'implémentation du cadre de référence national de l'AEF (2021) élaboré par la Direction générale de l'AEF en concertation avec les professionnels de terrain. Ce cadre fixe les grandes lignes directrices du MENJE aussi bien en termes de prévention que de prise en charge d'enfants, de jeunes et jeunes adultes (de 0 à 27 ans) et de familles qui sont confrontés à des situations de fragilité, parfois en détresse voire en danger.

Auprès de l'ONE – l'Office Nationale de l'Enfance, les familles peuvent demander une aide pour protéger le bien-être de l'enfant qui rencontre des difficultés dans son développement personnel. Une collaboration volontaire avec les familles est mise en place à travers un accompagnement personnalisé pour atteindre les objectifs fixés ensemble, toujours dans l'intérêt supérieur de l'enfant.

L'ONE intervient aussi dans des situations où une aide est décidée par des autorités judiciaires. Il revient alors à l'ONE de collaborer avec toutes les parties concernées afin de mettre en place une aide, en considérant les besoins et les ressources des bénéficiaires afin d'assurer à l'enfant le respect de ses droits et une réponse adéquate à ses besoins fondamentaux.

Des structures associatives sont agréées afin de travailler en étroite collaboration avec l'ONE pour mettre en place les mesures d'aide d'AEF prévues dans la loi du 16 décembre 2008 sur l'aide à l'enfance et à la famille.

Pour remplir toutes ces missions, un renforcement continu des professionnels, publics et associatifs, est indispensable. Pour relever ce défi, le service Qualité de la Direction générale de l'aide à l'enfance et à la famille collabore avec six agences de formation conventionnées avec le MENJE.

Cette brochure s'adresse à tous les professionnels et aux prestataires AEF mais aussi aux formateurs et accompagnateurs qui proposent leurs services au sein de notre dispositif de formation continue et d'accompagnement de l'AEF.

- *Six agences de formation, partenaires de la DG AEF*



Ces agences de formation accréditent les formateurs et les accompagnateurs professionnels habilités à travailler pour le secteur de l'AEF et ils sont aussi au service des prestataires de l'AEF pour les accompagner dans la recherche et le développement de formations visant le renforcement des équipes.

Toutes les formations sont présentées en ligne sur le site www.formation.enfancejeunesse.lu.

La Direction générale de l'aide à l'enfance et à la famille, en collaboration avec ces six agences de formation, a comme **objectifs** de ...

- *Sensibiliser, Conscientiser, Renforcer, Transformer*



Sensibiliser à de nouvelles approches et de nouvelles perspectives d'interventions sociopédagogiques et psychologiques.

Conscientiser au pouvoir des mots, des émotions, des gestes du quotidien dans les relations professionnelles avec les enfants, les parents et les collaborateurs.

Renforcer les concepts et stimuler les opportunités de développement d'une compréhension partagée, multifactorielle et systémique des problématiques traitées avec les enfants et les familles.

Transformer les perceptions de soi et des autres dans leurs réalités multiples et leurs vécus complexes pour ensemble renforcer les ressources résilientes des bénéficiaires et des professionnels.

- *Développer une compréhension commune, un langage commun*

L'AEF au Luxembourg s'appuie sur le SOP - Sicherheit Orientierte Praxis, pour harmoniser les prises en charge des familles et des enfants et pour assurer un langage et une compréhension commune entre tous les professionnels de l'AEF agréés par la Direction générale de l'AEF et aussi les autres acteurs sociaux, éducatifs voire judiciaires impliqués.

Le SOP est un modèle de pratiques axé sur la sécurité qui offre un cadre qualitatif permettant une évaluation participative d'une situation familiale fixant le changement nécessaire à mettre en place pour protéger les enfants voire les jeunes et jeunes adultes.

- *Implémenter une pratique partagée entre les acteurs de l'AEF : le SOP*

Le SOP repose sur six grands axes qui sont interdépendants et qui se renforcent mutuellement. Ces axes renvoient à des compétences spécifiques aussi bien du savoir, du savoir-faire que du savoir-être :

- une posture professionnelle et des attitudes valorisantes,
- une collaboration effective entre les parents, le réseau de la famille, les professionnels et les autorités publiques voire judiciaires dans toute la planification des mesures d'aide mises en place,
- un canevas pour les entretiens orientés sur les ressources des bénéficiaires et sur la recherche de solutions ainsi qu'un protocole partagé pour assurer la sécurité,
- une visualisation et une documentation claire du processus d'aide et des interactions entre les parties concernées,
- **un focus mit sur la sécurité, l'appartenance et le bien-être de l'enfant et**
- une pratique s'appuyant sur des connaissances thématiques (professionnelles et scientifiques) pour comprendre les effets des traumatismes sur le développement de l'enfant et sur les

dynamiques familiales afin de définir les interactions sécurisantes à mobiliser au sein de la famille et avec la famille et son réseau social.

Cette pratique veut poser un regard partagé sur les traumatismes et leurs effets qui s'extériorisent au sein de mécanismes de défense adoptés par les personnes en souffrance. Une panoplie de réactions défensives, destructrices, agressives, de fuites, de soumission, de dépression, d'autodestruction peuvent se déclencher dès que le bénéficiaire se retrouve dans un environnement vécu comme hostile. La personne qui se démène avec les effets de ses traumatismes a des difficultés à faire confiance et donc à participer activement aux mesures d'aide proposées.

Ces schémas de comportements et d'interactions que l'on retrouve chez des bénéficiaires ayant été victimes ou confrontés à des schémas de violences pendant un temps donné, activent leur besoin de trouver voire de retrouver des repères pour construire une relation saine avec eux-mêmes et avec leur entourage. Les mesures d'aide de l'AEF visent à les accompagner dans ce cheminement pour accéder à leurs droits.

Les prises en charge sont individualisées et toujours tournées vers les ressources du bénéficiaire et sa capacité à accepter une aide dont l'approche est orientée sur les solutions (*lösungsorientierte Praxis*) pour lui donner un espace participatif lui permettant de se ressourcer et de se reconstruire toute en valorisant ses compétences et ses capacités à agir.



La posture du professionnel est bien entendue ici centrale pour réussir à créer une relation de confiance avec le bénéficiaire. La relation de confiance, d'écoute, de collaboration, de transparence est le liant indispensable pour consolider le SOP.

Au sein de l'offre de formation de l'AEF, vous trouverez des formations spécifiques sur le SOP, qui vous permettront aussi bien de vous familiariser avec les bases de ce modèle de pratiques que d'approfondir vos compétences dans l'utilisation des outils propres au SOP. Pour en savoir plus, c'est [ici](#).

Toutes les formations proposées dans cette offre 2024, veulent outiller les professionnels de l'AEF pour permettre ***l'appropriation de thématiques et méthodologies clés nécessaires pour interagir avec les enfants, les jeunes et les familles en considérant les problématiques auxquelles ces publics bénéficiaires sont confrontés et les ressources personnelles et familiales sur lesquelles ils peuvent s'appuyer pour assurer le bien-être et la protection des mineurs impliqués.***

Un dispositif de formation continue et d'accompagnement professionnel pour l'AEF, complet et varié

Sous la coordination du SNJ – Service National de la Jeunesse, un dispositif opérationnel et participatif est proposé aux professionnels de l'AEF afin de leur permettre d'accéder à des formations et à différentes formes d'accompagnement, toutes tournées vers le renforcement des besoins du secteur AEF.

Ainsi, dès 2024, les formations proposées sur le site www.formation.enfancejeunesse.lu sous la rubrique AEF sont gratuites et leur accès est illimité pour les professionnels de l'AEF (personnel dirigeant, administratif, encadrant et technique).

Cette offre est régulièrement complétée par de nouvelles formations qui s'organisent aussi bien pour des groupes de professionnels issus de différentes structures (formation standard fixe) ou directement au sein des structures des prestataires AEF pour leurs équipes (formation standard sur place).

D'autres prestations sont aussi proposées dans ce dispositif visant un renforcement aussi bien conceptuel (Fachbegleitung) qu'un soutien dans l'analyse de situations de prise en charge de bénéficiaire (Fallsupervision) voire un accompagnement pour élaborer ou actualiser le concept d'action général du prestataire de l'AEF. Un accompagnement sera aussi possible afin de renforcer les dirigeants et les équipes au niveau organisationnel et avoir un soutien externe pour prévenir ou gérer des tensions au sein du personnel.

L'accès à ces prestations s'organisera via un crédit d'heures à considérer par prestataires. Les détails seront affichés sur le site www.formation.enfancejeunesse.lu dans le courant du mois de janvier 2024.



formation
enfance
jeunesse.lu



-
- *Les formations « hors programme », une opportunité complémentaire*

En règle générale, les professionnels de l'AEF sont invités à planifier leurs formations en s'appuyant sur l'offre de formation proposée dans ce dispositif via les 6 agences conventionnées. Ces agences sont aussi à la disposition des prestataires de l'AEF pour organiser des formations sur place pour répondre aux besoins spécifiques desdits prestataires.

La possibilité d'obtenir une validation et un financement de formations qui ne sont pas proposées via les six agences conventionnées n'est envisageable que si les agences ne peuvent pas répondre à la demande du prestataire. Ces demandes seront alors considérées via la ligne budgétaire consacrée aux formations « hors programme ». Cette ligne budgétaire est limitée, ***il est donc impératif de d'abord demander l'accord avant de signer des devis avec les formateurs et avant d'engager de quelconque frais.***

Attention, en 2024, les accompagnements par des superviseurs ou des coaches devront impérativement être demandés via une des 6 agences de formation conventionnées avec le MENJE. La ligne budgétaire pour les formations hors programme ne va plus considérer les frais inhérents à des accompagnements professionnels.

Pour faire valider le contenu d'une formation dite « hors programme » et en demander la prise en charge des frais encourus, il faut introduire une demande via le formulaire « Validation de formation hors programme ».

La décision vous sera communiquée en tenant compte du budget disponible et aussi en analysant le besoin identifié en lien avec les priorités données à l'implémentation du cadre de référence national de l'AEF.

Le prestataire AEF doit, en tant qu'employeur, avancer les frais encourus qui seront remboursés sur le compte bancaire du prestataire AEF sur demande via le formulaire « Demande de remboursement pour frais de formation continue ». Ces deux documents sont disponibles sur le site repris ci-dessus.

Les demandes de validation et de remboursement sont à envoyer à formation.aef@men.lu.

Attention, certains frais ne sont pas éligibles :

Il est à noter que les diplômes universitaires ne sont pas considérés dans notre dispositif de formation continue et ne seront donc pas pris en charge. De plus, les frais de déplacement et de séjour des participants ne sont pas considérés dans les frais remboursés. Concernant les frais de déplacement des formateurs, le dispositif prévoit de tenir compte uniquement du tarif courant des indemnités kilométriques au Luxembourg à savoir 0.30 euros/km.

- *Comment s'inscrire et profiter de la gratuité ?*

Pour s'inscrire aux formations, les prestataires AEF doivent s'enregistrer sur les sites des six agences de formation en utilisant l'ID Structure qui a été communiqué par le service Qualité de la DG AEF. Attention, si vous ne communiquez pas votre ID Structure vous serez facturé, il est donc important de demander à votre direction l'ID que vous devez utiliser.

Pour toutes questions, n'hésitez pas à envoyer vos questions à l'email : formation.aef@men.lu.

Les pépites à ne pas rater

Six agences de formation alimentent cette offre aussi bien par leurs expertises que par leurs réseaux de formateurs et d'accompagnateurs professionnels qu'ils activent au sein du secteur de l'AEF au Luxembourg.

Les pépites 2023 encore à saisir :

Arbeit mit traumatisierten Jugendlichen

Les 15 et 16/11/2023
de 09:00 à 16:30

Inscription [ici](#)

Erkennen von Beziehungsstrukturen Mithilfe von Systemaufstellungen (Kind-Familie-Betreuer)

Le 20/11/2023 de 09:00 à 16:00

Inscription [ici](#)

Auffällige Kinder oder doch nicht? Wenn Kinder und Jugendliche und die Profis aneinander scheitern – Möglichkeiten, Gefährdungen und Alternativen

Les 11 et 12/12/2023 de 9:00 à 16:30

Inscription [ici](#)

Kinderrechte im AEF: Fragen und Antworten

Le 13/12/2023 de 09:00 à 13:00

Inscription [ici](#)

Les formations peuvent être proposées plusieurs fois dans l'année, n'hésitez pas à contacter les agences si vous n'avez pas pu participer à une session. D'autres pépites vous attendent sur le site www.formation.enfancejeunesse.lu, c'est [ici](#) !!

Les pépites 2024, déjà disponibles :

**Aider l'enfant à construire son
estime de soi**

Le 11/01/2024 de 09:00 à 15:00

Inscription [ici](#)

Maltraitance sur l'enfant

Le 13/03/2024 de 08:30 à 10:30

Inscription [ici](#)

La place de la famille

Le 21/03/2024
de 09:00 à 15:00

Inscription [ici](#)

Gelingende Hilfeplanung

Le 19/03/2024 de
09:00 à 16:00

Inscription [ici](#)

Fälle kritisch in den Blick nehmen

Le 19/04/2024 de 09:00 à 13:00

Inscription [ici](#)

**„Douce Violences“ in der eigenen
Berufspraxis erkennen und vermeiden**

Les 29 et 30/04/2024 de 09:00 à 16:00

Inscription [ici](#)

**Elternarbeit im Verständnis der
Traumapädagogik**

Les 13 et 14/05/2024 de 09:00 à 13:00

Inscription [ici](#)

Praxistag Neue Autorität und SOP

Le 27/06/2024 de 09:00 à 16:00

Inscription [ici](#)